

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Autorité de surveillance LPP et des
fondations de Suisse occidentale
Monsieur Dominique Favre
Directeur
Avenue de Tivoli 2
Case postale 5047
1002 Lausanne

Lausanne, le 8 février 2018

V/réf. 300175 – Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Monsieur le Directeur,

Par décision du 4 novembre 2013, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) a autorisé la Caisse à poursuivre sa gestion selon le système de la capitalisation partielle.

Afin de pouvoir satisfaire à l'obligation imposée par le droit fédéral de soumettre tous les cinq ans à l'autorité de surveillance un nouveau plan de financement et compte tenu de l'échéance fixée à cet effet par l'As-So au 31 octobre 2017, le Conseil d'administration a mené des réflexions et travaux en vue de la révision du plan de prévoyance avec le soutien de l'expert agréé de la Caisse.

Après avoir étudié différentes mesures, le Conseil d'administration a établi un nouveau plan de prévoyance, qui respecte les exigences de la législation fédérale tout en maintenant le même objectif de prestation pour les assurés. Ce plan a été soumis en consultation auprès de l'Assemblée des délégués des assurés, du Conseil d'Etat et des autres employeurs affiliés à la Caisse. Les associations faïtières du personnel ont également été informées.

Après avoir pris acte des différents préavis reçus et de l'ouverture de discussions entre les partenaires sociaux, le Conseil d'administration a formellement adopté, dans sa séance du 26 octobre 2017, le nouveau plan de financement, prévoyant notamment une augmentation de la durée d'assurance et des âges de retraite de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2019.

Par décision du 10 novembre 2017, votre Autorité a approuvé, sur la base du plan de financement adopté par le Conseil d'administration, la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle.

Après plusieurs séances de négociations entre les partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a annoncé, dans un communiqué de presse du 31 janvier 2018, avoir proposé aux syndicats une démarche commune visant à maintenir le plan de prestations et de financement inchangé jusqu'en 2022.

Le Conseil d'administration vous transmet en annexe une copie du courrier du 6 février 2018 signé conjointement par le Conseil d'Etat et les trois associations faïtières du personnel.

Se référant notamment à la performance réalisée en 2017, les partenaires sociaux demandent au Conseil d'administration d'intervenir auprès de votre Autorité pour maintenir le plan actuel sans modification jusqu'en 2022.

Cette démarche implique que le Conseil d'administration revienne sur sa décision du 26 octobre 2017 et les différentes mesures touchant le plan de prévoyance, adoptées dans le cadre du plan de financement déposé en vos mains.

Le Conseil d'administration ne pourrait envisager une telle décision que si votre Autorité devait confirmer que l'autorisation délivrée le 10 novembre 2017 ne serait pas remise en question jusqu'à l'élaboration du prochain plan de financement en 2022.

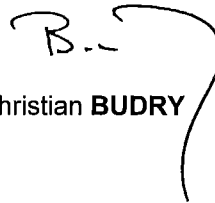
Le Conseil d'administration rappelle que les changements opérés lors de la dernière révision du plan ont jusqu'à aujourd'hui pleinement joué leur rôle et que la Caisse est en avance sur son chemin de recapitalisation. La performance réalisée en 2017 permettra en outre à la Caisse de renforcer ses provisions techniques pour tenir compte de la baisse des attentes de performance.

Le Conseil d'administration vous remercie par avance de bien vouloir prendre position sur la poursuite de la gestion de la Caisse selon le système de la capitalisation partielle sans modification du plan de prévoyance en vigueur. Le Conseil d'administration ayant fixé une séance de réflexion stratégique le 15 février 2018, une réponse formelle de votre Autorité d'ici cette date serait très appréciée.

Le Conseil d'administration vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, ses meilleures salutations.

Au nom du Conseil d'administration
de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud

Le Président :



Christian **BUDRY**

Le Vice-président :



Stephen **SOLA**

Annexe ment.

Copie à

- Madame Nuria Gorrite, Présidente du Conseil d'Etat
- Me Filip Grund, Chef de service du SPEV
- FSF, M. Jérôme Farine, Président
- SSP, M. David Gygax, Secrétaire
- SUD, M. Aristides Pedraza